

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 15 SEPTEMBRE 2025

Articles L.2121-25 et R.2121-11 du CGCT

Le **Quinze Septembre Deux Mille Vingt Cinq**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 9 Septembre 2025 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Bernard MAUZÉ – Maire

M. Michel GOURJAULT, Mme Stéphanie VERRIER - Adjoints

Mme Fanny ABRIAT, M. Laurent LANCEREAU, M. Pascal DARDILLAC, Conseillers Municipaux délégués

M. Franck HUET, Mme Elisabeth LOUIS, M. Guillaume AUTEXIER, M. Aurélien TESTIER formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 15 membres.

Excusé avec pouvoir : M. Éric COUSIN a donné pouvoir à M. Bernard MAUZÉ

Excusée non représentée : Mme Michelle ECLERCY

Absentes : Mme Françoise MARTIN, Mme Viviane BETOULLE, Mme Virginie SILLARD

Le Compte rendu de la réunion du 19 Mai 2025 est adopté à l'unanimité.

Madame Fanny ABRIAT est désignée Secrétaire de séance.

AFFAIRES SCOLAIRES

BILAN DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

Madame Stéphanie VERRIER, Adjointe aux affaires scolaires présente un premier bilan de la rentrée scolaire 2025. 243 enfants sont accueillis dans les deux écoles. 160 élèves à l'école élémentaire répartis dans 7 classes et 83 élèves à l'école maternelle dans 4 classes.

MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION AVEC GRAND POITIERS POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que GRAND POITIERS Communauté urbaine a proposé d'uniformiser les organisations des transports scolaires en prenant à sa charge le financement par solidarité communautaire. Les parents devront s'acquitter d'un titre de transport auprès de VITALIS au tarif unique de 29 Euros annuels, pour les 3-10 ans. Ce titre sera exigible pour tous les enfants qui utilisent le bus, le matin, le soir, le mercredi midi et même pour la navette entre les deux écoles. Pour cette dernière (gratuite avant), une participation pourra être sollicitée auprès du CCAS. En revanche, il faut savoir que cette carte est valable sur tout le réseau VITALIS de GRAND POITIERS et ce contrairement aux années passées.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec les services de GRAND POITIERS pour le transport scolaire. Tous les enfants empruntant le transport scolaire devront être munis d'une carte de bus VITALIS.

PERSONNEL COMMUNAL

CRÉATION DE POSTE À TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint d'animation à temps non complet (12 h) pour les garderies scolaires à compter du 1^{er} Novembre 2025.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint d'animation à temps non complet à compter du 1^{er} Novembre 2025.

DEMANDE D'AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin d'obtenir l'autorisation de recruter des agents contractuels si nécessaire pour un remplacement d'un agent momentanément indisponible.

Cet accord permettra de signer des contrats sans attendre une délibération du Conseil, mais cela dans le respect de la réglementation et dans les limites budgétaires.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour une courte durée sans attendre une réunion de Conseil Municipal.

ÉCONOMIE

LOCATION DE LA LICENCE IV

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la société MÉTA MORPHOZE au 2 Grand'Rue à LIGUGÉ qui souhaite louer la licence IV. Cette location débuterait le 1^{er} octobre 2025. La durée de la location sera d'un an renouvelable. Le montant de la location mensuelle serait de 100 €. Cette société qui s'installe sollicite un geste commercial de gratuité jusqu'au 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à louer la licence IV pour un montant mensuel de 100 Euros à la société META MORPHOZE.

FINANCES

RÉALISATION DE L'EMPRUNT 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser l'emprunt bancaire de 300 000 Euros prévu dans le budget primitif 2025. Une consultation a été organisée auprès des agences locales : le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et la Poste.

Les propositions sont les suivantes :

BANQUE	Taux à 12 ans	Taux à 15 ans	Frais de dossier
CRÉDIT AGRICOLE	3,04 %	3,19 %	450 €
CAISSE D'ÉPARGNE	3,68 %	3,88 %	450 €
LA POSTE	3,62 %	3,78 %	300 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à souscrire un emprunt de 300 000 Euros auprès du CRÉDIT AGRICOLE sur une durée de 12 ans.

MODIFICATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait donné son accord pour que la Commune sollicite le Département de la Vienne afin de subventionner les travaux de la réhabilitation du logement de l'antiquaire. La demande était basée sur 26 200 € comme chaque année. Le Département de la Vienne nous informe que la subvention sera cette année que de 23 600 € et par conséquent, il est nécessaire de modifier le plan de financement et donc les termes de la première délibération.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à modifier la demande de subvention pour les travaux de réhabilitation du logement de l'Antiquaire à la suite d'une décision du Conseil Départemental de baisser l'aide ACTIV à 23 600 Euros au lieu de 26 200 Euros.

DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal quelques modifications budgétaires.

En dépenses d'investissement :

✓ Programme 186 = Domaine de Givray	- 55 000 €
✓ Programme 277 = Fonds de concours GPCU	- 50 000 €
✓ Programme 204 = Église	+ 10 000 €
✓ Programme 232 = École élémentaire	+ 5 000 €
✓ Programme 270 = Immeuble Antiquaire	+ 20 000 €
✓ Programme 1100 = Travaux d'équipements courants	+ 10 000 €
✓ Programme 1350 = Ateliers municipaux	+ 10 000 €
✓ Nouveau programme = Cuisine de Givray	+ 50 000 €

Le Conseil Municipal valide ces modifications budgétaires.

DEMANDE DE SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'Association « Collectif FILOCHARD » qui organise sa manifestation « Bulles on Parade » les 20 et 21 Septembre 2025 à la Filature. Il sollicite une subvention supplémentaire de 250 €.

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité l'octroi d'une nouvelle subvention de 250 Euros au collectif Filochard du fait que cette association fasse un doublon avec l'association BD LIRE. Pour rappel, une subvention de 250 Euros a déjà été accordé à cette association lors du Conseil Municipal du 31 Mars 2025.

ENVIRONNEMENT

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE BOIS SUR PIED À L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre l'exploitation raisonnée de la forêt de LIGUGÉ en partenariat avec l'ONF. Ce dernier propose l'exploitation de plusieurs parcelles (2, 3, 4, 5 et 9) avec l'abattage, le débardage et le retrait des grumes par des bucherons locaux. Les houppiers (têtes d'arbres) seront confiés aux affouagistes Ligugéens.

Les recettes escomptées avoisinent les 40 000 €. Les frais d'exploitation seront d'environ 11 000 €. Soit un gain de 29 000 €.

Le Conseil Municipal autorise l'exploitation des parcelles citées ci-dessus par l'Office National des Forêts. Suite à cet abattage, les houppiers seront proposés aux affouagistes Ligugéens.

DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

MISE À JOUR DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AVEC L'AGENCE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune travaille toujours avec l'Agence des territoires de la Vienne via une convention pour des services récurrents (gestion informatique, sauvegarde des données, sécurité du réseau etc...) et pour des services plus ponctuels (assistance à maîtrise d'ouvrage, conseils juridiques, formation des élus etc...). L'actuelle convention se termine en décembre prochain et il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion avec l'Agence des Territoires de la Vienne.

MODIFICATION DE L'ADRESSAGE DANS CERTAINES RUES COMMUNALES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir certains adressages de rues. Il s'agit de :

- la rue Montplaisir,
- la rue du Fief du Pilier.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à attribuer une nouvelle numérotation Rue de Montplaisir (1A et 1B lieudit Chapeau Moine) et 32 numéros pour la Rue du Fief du Pilier pour l'extension du lotissement du Fief du Pilier 2.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UNE LOCATION DE SALLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'Association de Défense des Victimes d'Incontinence de la Vienne et de la Nouvelle Aquitaine (ADIVienne et NA) qui souhaite l'exonération du prix de la location de la salle Jean Monnet suite à la réunion publique du 26 Juin 2025.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à rembourser 102 Euros à l'association ADIVienne et NA.

CALENDRIER DES DIFFÉRENTES MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Vendredi 19/09/2025 à 18 h 30	Assemblée générale de VILITEUIL TENNIS CLUB
Samedi 20 et Dimanche 21/09/2025	Journées du Patrimoine
	Visites commentées du cœur du bourg / visite de la crypte et du clocher
	Festival « Bulles on Parade » du Collectif des Filochards aux Usines
Lundi 22/09/2025 à 18 h 30	Commission Voirie Bâtiments Urbanisme
26 – 27 et 28/09/2025	Congrès des Maires ruraux de France au Futuroscope
Dimanche 28/09/2025	Balades en moto avec l'Association « Combattre le NARS2 avec Sorenza » au Domaine de Givray
Samedi 4/10/2025 à partir de 9 h 30	Assemblée générale des Routes Historiques et Abbayes du Haut Poitou à SAINT-SAVIN
Samedi 4 et Dimanche 5/10/2025	Tournoi de rentrée du Badminton au Gymnase
Dimanche 5/10/2025	Vide grenier du Hand Ball au Domaine de Givray
Dimanche 12/10/2025	Randonnée des Passe Partout
Dimanche 19/10/2025	Fête de la Pomme à Virolet
Mercredi 12 Novembre 2025 à 19 h 00	Conseil Municipal

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

REMERCIEMENTS



16 Septembre 2025

Le Maire

Bernard MAUZÉ